

Commune de Brebotte

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2014

Absente excusée : Muriel Touzain – a donné pouvoir à Anna Vallat

Secrétaire de séance : Anna Vallat

Le maire demande en début de la séance que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Désignation du signataire de l'acte administratif qui rend la commune propriétaire du chemin et des infrastructures du lotissement des gouttes.

La 1^{ère} adjointe Marie-Noëlle Michaud est désignée.

- A la demande de Monsieur le Préfet désignation d'un référent communal pour lutter contre la propagation d'une plante néfaste l'ambrosie. **Monsieur Patrick Lhermitte est désigné.**

- Le droit de préemption sur l'ensemble du village pris part délibération lors du précédent conseil doit être annulé à la demande des services préfectoraux, les règles ont changées.

A l'unanimité, les conseillers annulent cette délibération et étudieront à l'automne les nouvelles règles pour mettre en place un droit de préemption adapté au besoin de la collectivité.

- Position du conseil municipal sur une vente de terrain agricole soumis au droit de préemption. A l'unanimité, les élus lèvent le droit de préemption sur ces ventes.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 29 avril 2014 : adopté à l'unanimité

2. Points sur les démarches et travaux d'entretien effectués depuis fin avril.

Les démarches en question correspondent aux engagements pris par les nouveaux élus avant les élections du 23 mars 2014.

Les travaux dont il est question sont essentiellement des travaux réalisés par des bénévoles et qui pour l'essentiel ne coûtent rien à la commune

- Mise en sécurité électrique et déplacement du distributeur de pain (avril)
- Repérage conduite d'eau qui passe à proximité du café du canal (6 mai)
- Etude et commande des différents panneaux d'indication des rues nouvelles et amélioration de la lisibilité pour des rues plus anciennes
- Rencontre avec le Président de la société publique locale « sud immobilier » **pour annuler la convention qui prévoyait deux logements dans l'ancien presbytère** (opération trop lourde pour les finances communales) (16 mai)
- Rencontre avec le Sénateur pour lui faire part des projets communaux (16 mai)
- Rencontre avec le garde forestier pour faire le point sur la coupe de bois (20 mai) et rendez-vous avec plusieurs affouagistes.
- Rencontre avec la Direction Départementale des Territoires pour engager une réflexion sur la fontaine qui s'affaisse (21 mai)
- Démarches liées à l'état des lieux du logement de l'école et démarche pour trouver une nouvelle locataire (mai à juin). Le logement sera loué à partir du 1^{er} juillet.
- Démarches et actions pour palier à l'absence momentanée d'un employé communal chargé de la sécurité des enfants
- Les travaux réalisés bénévolement par les membres des commissions (place du moulin, aménagement autour de la place de l'école, fleurissement et entretien régulier des espaces fleuris)
- Participation aux réunions de la Communauté de Communes Sud Territoire.
- Rencontre le 7 juin avec le Président de la communauté Sud Territoire et de ses conseillers sur le site du café canal, dont nous souhaitons un développement lié au tourisme

- Rencontre avec des responsables de la direction des routes, pour faire le point sur les équipements, leurs financements et les responsabilités du maire sur les routes départementales qui traversent la commune (12 juin)

Le maire évoque ensuite plusieurs situations pour lesquelles il faudra rechercher rapidement une solution.

- Aux champs du Banné un agriculteur a comblé un ruisseau en réduisant le débit des eaux
- La cabine téléphonique au coin de la place de l'école a été nettoyée, mais elle cache la visibilité du carrefour. Il faudra trouver une solution pour la déplacer et la modifier.
- Un arbre malade est à couper Chemin des gouttes.

.....

3. Compte rendu des commissions et des représentants de la commune à la CCST

- Commission travaux :

Démontage des panneaux d'affichage en avril et réparation des trous sur la place du moulin. Opération démontage d'une cloison au presbytère, nettoyage des pièces et de la cave. Remise de l'électricité au presbytère le 13 juin. Tri et nettoyage du sous-sol de l'école, aménagement de la place de l'école rendue plus esthétique.

- Commission scolaire :

- Réunion de la commission scolaire, 6 juin, pour formuler des propositions à la réunion du syndicat de gestion le 01 07 2014.

- Les délégués à la CCST ;

Ils ont expliqué la mise en place, des responsables de cette structure intercommunale, dont la présidence a été confiée à Monsieur Christian Rayot, maire de Grandvillars. *(Le maire de Brebotte est titulaire dans la commission développement économique et tourisme que préside le maire de Delle et suppléant à la commission des transports en commun)*

4. Position du Conseil Municipal sur la vie scolaire et les conséquences des nouvelles règles

Le deuxième adjoint Michel Simon, Vice-Président du R. P. I. expliqua à travers un dossier argumenté la situation compliquée du syndicat de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal qui comprend les communes de Brebotte, Recouvrance, Grosne, Vellescot et Boron

A, - Situation du RPI

Il est géré par le syndicat de gestion composé de 2 délégués titulaires et un suppléant pour chacune des 5 communes. Suite aux élections, la Présidente : Laure Zinck (Boron) 1^{er} adjointe au maire de Boron et Vice-Président, Michel Simon 2^{ème} adjoint au maire de Brebotte

Au début l'ambiance au sein du syndicat de gestion fut compliquée à cause :

- de l'absence de passation de consignes
- de petites intrigues préélectorales infructueuses de la part du maire de Grosne
- du problème des rythmes scolaires/périscolaires non traité et pour lequel il y a urgence
- d'une situation de « non confiance » entre le corps enseignant, les parents d'élèves, le RPI et les municipalités.

- des statuts modifiés en fin de mandat précédent supprimant la possibilité d'investir

A ce jour un climat de confiance réciproque s'est installé entre présidente et vice-président et le travail a pu commencer.

B, - Effectif et participation financière pour Brebotte

Madame Zinck et Monsieur Simon ont rencontré les responsables de la direction académique
Le RPI compte 124 élèves.

Brebotte à 21 enfants scolarisés dans le RPI pour un coût annuel de 23 230 € auxquels s'ajoutent 18 enfants scolarisés par dérogation hors du RPI et pour lesquels la commune participe au financement sur un budget complémentaire.

Les horaires du dernier conseil d'école incluant les 9 demi-journées seront appliqués

Le refus d'accueil d'enfant en maternelle a déclenché l'intervention de l'inspectrice d'académie.

- Les horaires votés par le conseil d'école du 09/03/14 (anciennes municipalités) ont été validés par la direction académique.
- Cet horaire est valable pour 2014/2015 mais aussi les 2 années suivantes

C, - Rythmes scolaires, périscolaire

- Les nouveaux rythmes scolaires seront donc appliqués par le RPI.

Si une activité périscolaire est envisagée, elle ne pourra pas être mise en place à la rentrée faute de temps. Elle ne peut pas se faire dans les salles de classe et ne peut se dérouler que les Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi dans le temps périscolaire (4x 3/4 heure)

Une simple garderie pourrait être envisagée dans un premier temps.

Ressources nécessaires pour mettre en place des activités périscolaires

Des locaux, une surveillance et des intervenants (bénévoles ou rémunérés).

Le financement est possible par un fond d'amorçage de 50€ à 90€ sur 2 ans par élève et des

aides possibles de la Caisse d'Allocations Familiales de 0,50€ par heure et par enfant (en 2013)

Une participation des parents sera également envisagée

D -Transport et accompagnement

- Pour l'école primaire modification de l'arrêt de bus à Brebotte à partir de septembre 2014.

- Parking aménagé pour les parents place du moulin et passage piéton sécurisé par une employée municipale au moment des entrées et sorties de classe.

De façon générale toute action de la municipalité contribuera :

- A minimiser le temps de transport
- A assurer la sécurité des enfants
- A responsabiliser les parents dans l'éducation du comportement piétonnier de leurs enfants

E. Les propositions de la municipalité de Brebotte

Nous pouvons mettre à disposition les Infrastructures qui existent :

- Plateau sport → remise en état
- Salle polyvalente → actualiser les conditions
- Bibliothèque/musée → actualiser la convention
- Ancien presbytère → partiellement

- La commune mettrait également un terrain à disposition en cas de construction d'un nouveau groupe scolaire intercommunal.

Sur la base de ce qui vient d'être évoqué on se rend compte qu'il y a de nombreuses possibilités d'activité périscolaire liées à la nature, à la faune, à la vie journalière en général pouvant contribuer à l'éveil de l'enfant.

5. Trottoir direct à réaliser d'urgence entre la place du moulin et l'école

Cette proposition est avalisée par l'ensemble des conseillers.

6. Demande de subventions pour la nouvelle mairie, le monument aux morts et les voies piétonnes

Les conseillers ont donné leur accord, pour qu'une demande de subvention d'état soit transmise au Sénateur. Cette demande appuyée de devis concerne l'aménagement du presbytère.

Les devis présentés seront les suivant :

1. accessibilité de plein pied et terrassement
2. chape liquide sur la surface du rez-de-chaussée
3. revêtement des sols du rez-de-chaussée
4. aménagement des sanitaires et du chauffage central
5. mise en conformité de l'installation électrique

7. Parc à voitures et barrière de séparation pour le logement de l'école

Les élus donnent leur accord pour la réalisation des travaux suivant :

1. réalisation d'un parc à voitures situé entre le chemin de l'église et l'école
2. réalisation d'une barrière et d'un portillon entre la cour de l'école et l'escalier qui donne accès au chemin de l'église.
3. réalisation de barrière de sécurité pour les 10 fenêtres du premier étage du bâtiment école non-conforme à la réglementation en vigueur.

8. Panneaux à mettre en place pour sécuriser la circulation

Les élus ont donné leur accord à l'unanimité pour la pose de panneau « céder le passage »

- Chemin du cimetière
- Rue du Lotissement du moulin
- Rue de la fontaine (chemin de la Millière)
- Rue du chêne

Suivant la proposition du maire les conseillers à l'unanimité ont donné leur accord pour que soit pris un arrêté interdisant la circulation en « cas de forte chaleur » sur un tronçon de la rue des haies particulièrement fragile, supprimant ainsi le trafic de transit. Actuellement la rue a été recouverte de sable.

Après débat et par vote 7 voix pour, les élus ont décidé de limiter la vitesse à 30 km/h rue des haies et rue sous les haies. Il s'agit d'une première décision qui sera si nécessaire complétée par d'autres équipements plus contraignants si la sécurité dans la rue n'est pas assurée aux nombreux marcheurs et piétons locaux qui l'empruntent.

9. Barrière de sécurité Impasse de la fontaine

Les conseillers ont donné leur accord à l'unanimité pour la pose d'une barrière de sécurité en bordure de l'impasse de la fontaine (rampe d'accès au lotissement) qui surplombe la route départementale.

Le matériel nécessaire sera mis à disposition par la commune et la barrière sera installée bénévolement.

10. Travaux sur chemins ruraux

Les élus ont donné leur accord à l'unanimité pour la mise en place de regard et de tuyaux, pour faciliter l'accès aux agriculteurs dans le secteur du pâquis et sous chausson.

11. Embauche d'un contrat aidé (90 % de prise en charge par l'état) à l'automne et 2 journées de travail par semaine pour l'ouvrier communal.

Le conseil accepte à l'unanimité ces deux propositions qui apporteront un plus dans le suivi des affaires de la commune.

12. Arrêté municipal pour la circulation de bus scolaire

Compte tenu de la réorganisation des transports scolaires qui sera mise en place en septembre prochain un arrêté municipal doit être pris autorisant la circulation du bus scolaire Rue des Haies et rue Sous les Haies. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

13. Avis sur les travaux de dragage au niveau des voies d'eau du canal de Rhône au Rhin

Les élus donnent un avis favorable.

14. Désignation d'un délégué du conseil municipal pour la commission des impôts de la CCST

Marie-Noëlle Michaud est désignée à l'unanimité.

15. Délibération pour le paiement d'affouage : unanimité

- 6 stères pour Monsieur Jeandel
- 6 stères pour Monsieur Zaugg
- 11 stères pour Monsieur Seguin

16. Désignation des délégués qui voteront lors des élections sénatoriales

Seront candidats :

- Le maire titulaire
- Les adjoints suppléants dans l'ordre du tableau

Accord à l'unanimité, le vote officiel des délégués se déroulera le vendredi 20 juin à 20h.

17. Création d'un groupement de commandes pour l'achat de signalisation verticale

Le conseil vote à l'unanimité l'entrée dans ce groupement organisé par le Conseil Général.

18. Informations diverses

Remerciements du maire aux personnes qui aident à rendre le village propre, beau par un entretien des abords, le long des routes communales et départementales qui longent leur propriété.

Remerciements aux membres de la commission fleurissement et aux bénévoles pour le travail de plantation, d'entretien des massifs et d'arrosage

Café du canal rencontre du 7 juin avec le président de la CCST et ses conseillers.

- Visite du site
- Visite de la ferme et du corps de logis
- Le Président et l'architecte qui l'accompagnait ont été étonnés par la qualité du bâtiment
- Une étude liée au tourisme sera lancée par la CCST.

Un ponton pour accostage des bateaux de tourisme et une voie piétonne contournant le café du canal par l'arrière seront réalisés prochainement. Le maître d'ouvrage est la CCST. Cette réalisation devrait voir le jour à l'automne. La commune y participera à hauteur de 15 000€. Il restera ensuite à réaliser par la commune la jonction entre le café du canal et le 11 rue de l'écrevisse.

Démolition de l'ancienne ferme de la famille Mérat

Cette démolition débouchera sur trois parcelles à construire.

L'écoulement des eaux pluviales et usées et le renforcement du réseau eau potable seront à étudier ainsi que la prise en charge du financement.

La commune sera obligatoirement maître d'ouvrage d'une telle opération concernant les réseaux.

Lors du démontage de la ferme, deux opportunités ont été saisies :

Un chemin forestier a été remblayé au Pâquis sur une longueur de 170 mètres avec les gravas de la maison.

Plusieurs camions de belles pierres ont été récupérés par la commune, pour servir à la mise en valeur de l'ancien presbytère.

Règle à respecter pour le voisinage

Le maire a tenu à apporter sur ce sujet d'actualité en été, les précisions suivantes :

Les nuisances entre particuliers sont constituées dès lors qu'elles revêtent un caractère manifeste à la tranquillité et à la santé des habitants.

Les tondeuses à gazon sur lesquelles certains focalisent sont loin d'être les nuisances les plus importantes auxquelles sont confrontées les habitants (*motos bruyantes, travaux d'entreprises autorisés, chiens aboyant à longueur de journée, activité piscine et festivités nocturnes etc...etc...*)

Il fut noté que l'arrêté préfectoral en vigueur interdit le bruit pendant les heures de repas de midi et le soir après 19h30.

Le maire restera souple sur les règles existantes. L'essentiel restant le bon sens, et le discernement qui permettent de garder de bons rapports entre voisins.